



Belvaux/Sanem, le 26 août 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 17 août 2026, réf N° **3/26/0148**, la société

Voyages Emile Weber Sàrl

a eu l'autorisation relative à **l'exploitation d'une aire de lavage et stockage de substances et mélanges classés à Soleuvre, rue de Differdange, 196.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **26 août 2026 au 05 octobre 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
**Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe**

**Tamara Duschène
Manon Greven**



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

**Simone Asselborn-Bintz
Steve Gierenz, échevin**